



**Franciscans International**  
A voice at the United Nations

**Guide pratique  
pour participer à**

# **l'examen périodique universel**

Pour que les plus vulnérables  
ne soient pas oublié(e)s

*Version en abrégé*



Publié par Franciscans International

© Franciscans International  
TOUS DROITS RESERVES

Auteur: Michael Mutzner  
Ont collaboré: Luis Aranda, Morse Flores  
Photos: Br. Bernd Beermann, OFMCap, Yao Agbetse  
Conception: Rebecca Leam



**Franciscans International**

A voice at the United Nations

# GUIDE PRATIQUE POUR PARTICIPER À L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL (EPU)

Pour que les plus vulnérables ne soient pas oublié(e)s

*VERSION EN ABRÉGÉ*

Avec le soutien de:

 ACTION DE CARÊME

## I. QU'EST-CE QUE L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL (EPU) ? 12.

But et objectifs de l'EPU  
Base légale de l'EPU

Survol du processus de l'EPU :

Phase 1 : La préparation des 3 rapports de base

Le Rapport National

La Compilation des informations figurant dans des documents officiels  
Des Nations Unies

Le Résumé des informations émanant de la société civile

Phase 2 : L'examen par le Groupe de travail sur l'EPU - le dialogue interactif

Phase 3 : L'adoption du document final par le Conseil des Droits de l'Homme

Phase 4 : Le suivi post-examen

## 2. L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL : COMMENT Y PARTICIPER EN TANT QUE FRANCISCAINS ? 7.

Phase 1 : La préparation des rapports de base

Les rapports de la Société Civile

La Consultation nationale

Phase 2 : L'examen par le Groupe de travail sur l'EPU

Phase 3 : L'adoption du document final par le Conseil des Droits de l'Homme

Phase 4 : Le suivi de l'examen

## 3. CONCLUSION 12.

Sites Web recommandés

# 1

## QU'EST CE QUE L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL? (EPU)

L'Examen Périodique Universel est un processus au cours duquel le Conseil des droits de l'homme<sup>1</sup> de l'ONU examine le "respect par chaque État de ses obligations et engagements en matière de droits de l'homme."<sup>2</sup> Ce mécanisme s'étend sur un cycle de 4 ans, au cours duquel les 192 États membres seront examinés.

L'ordre des examens est établi dans un calendrier couvrant l'ensemble des 4 années de ce cycle. Ceci permet de savoir en avance quand un État particulier sera examiné, et donne aux ONG le temps de préparer la procédure.

<sup>1</sup>Le conseil des Droits de l'Homme est le principal organe du système des Nations Unies pour ce qui concerne la promotion et la protection des droits de l'homme dans le monde et l'examen des situations où ces droits sont violés. C'est un organe intergouvernemental, ce qui signifie qu'il est composé de 47 États, élus par l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Conseil des droits de l'homme a été établi par l'Assemblée générale dans la résolution 60/251 du 15 mars 2006.

<sup>2</sup>Résolution de l'Assemblée Générale de l'ONU, A/RES/60/251, 15 mars 2006, §5 e)

<sup>3</sup>Résolution 5/1, §1.

<sup>4</sup>Les engagements souscrits volontairement par les États quand ils présentent leur candidature à l'élection au Conseil des droits de l'homme peuvent être consultés sur la page : [www.un.org/aboutun/mainbodies.htm](http://www.un.org/aboutun/mainbodies.htm) > Human Rights Council – Candidacies.

### 1. BUT ET OBJECTIFS DE L'EPU

Le but de l'EPU, est d'examiner l'état de respect et de mise en œuvre des droits de l'homme dans tous les États du monde, et de faire des recommandations, afin d'amener des changements effectifs pour ceux dont les droits ne sont pas pleinement réalisés. On part ainsi du principe qu'aucun État du monde ne respecte parfaitement les droits des personnes sous sa juridiction, et que tous ont des progrès à faire.

### 2. BASE LÉGALE DE L'EPU

L'examen doit se baser sur les obligations internationales applicables à l'État examiné. Par conséquent, l'examen se fonde sur:<sup>3</sup>

- L'examen doit se baser sur les obligations internationales applicables à l'État examiné. Par conséquent, l'examen se fonde sur :
- la Charte des Nations Unies;
- la Déclaration Universelle des droits de l'homme;
- les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme auxquels l'État intéressé est partie;
- les obligations et engagements souscrits volontairement par les États, notamment quand ils présentent leur candidature à l'élection au Conseil des droits de l'homme;<sup>4</sup>
- le droit international humanitaire applicable.

### 3. SURVOL DU PROCESSUS DE L'EPU

Les phases de l'Examen Périodique Universel pour chaque pays:

PHASE 1		PHASE 2		PHASE 3		PHASE 4
<u>Préparation des 3 Rapports de base pour l'EPU :</u> (1) Rapport national (2) Compilation de documents officiels des Nations Unies. (3) Résumé des informations de la société civile (comprenant les rapports des ONG)	→ 3 rapports de base	<u>Phase d'examen (par le Groupe de travail sur l'EPU) :</u> Les Etats posent des questions et font des recommandations au pays concerné sous examen. Les ONGs sont présentes et peuvent plaider pour que les questions clés soient abordées, mais ne prennent pas directement la parole.	→ <b>Rapport</b> (recommandations)  L'Etat sous examen prend position sur les recommandations du Groupe de travail.	<u>Adoption finale du Rapport :</u> Le rapport du Groupe de travail est adopté par le Conseil des droits de l'homme. Les ONG peuvent faire des déclarations afin de commenter le déroulement de l'EPU.	→	<u>Suivi post-examen:</u> Tous les acteurs concernés, y compris les ONG, participent et font en sorte que les recommandations acceptées soient correctement mises en œuvre.

#### 2.1. PHASE 1 La préparation des 3 rapports de base

L'EPU commence avec la préparation des rapports qui seront en quelque sorte la matière première de ce processus. Ces rapports contiennent, sur quelques pages, les principales données relatives à la situation des droits de l'homme dans l'Etat intéressé. C'est en effet sur la base des informations figurant dans ces 3 rapports que se fonde l'examen.:

- 1) Le rapport national
- 2) La compilation des informations figurant dans des documents officiels des Nations Unies
- 3) Le résumé des informations émanant de la société civile

Ces rapports de base ainsi que tous les documents officiels établis en vu de l'EPU sont publics et disponibles sur internet:

- [www.ohchr.org/EN/HRBodies/UPR/Pages/Documentation.aspx](http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/UPR/Pages/Documentation.aspx)
- [www.upr-info.org/-fr-.html](http://www.upr-info.org/-fr-.html) (UPR-Info).

### 3.1.1. LE RAPPORT NATIONAL

Le rapport national est préparé par l'Etat examiné lui-même. Il s'agit pour ce dernier de donner, dans un document écrit de 20 pages maximum, un aperçu de l'état de réalisation des droits de l'homme pour les personnes sous sa juridiction.

Dans le cadre de la préparation de ce rapport national « les Etats sont encouragés à procéder à des consultations de grande envergure au niveau national avec toutes les parties prenantes », ce qui inclut notamment les organisations de la société civile, « pour rassembler ces renseignements ». <sup>5</sup> Dans certains cas, ces consultations nationales ont réussi à stimuler le dialogue entre l'Etat et la société civile, ce qui est un résultat positif généré par l'EPU.

<sup>5</sup>Conseil des Droits de l'Homme, Résolution 5/1, §15

<sup>6</sup>Haut-Commissariat aux droits de l'homme (OHCHR – Office of the High Commissioner for Human Rights). Il s'agit d'une agence de l'ONU qui a pour mandat de promouvoir la jouissance et l'application des droits proclamés dans les instruments internationaux de droits de l'homme. Elle est rattachée au Secrétaire Général des Nations Unies. Dans le cadre de l'EPU, le Haut-commissariat :

### 3.1.2. LA COMPILATION DES INFORMATIONS FIGURANT DANS DES DOCUMENTS OFFICIELS DES NATIONS UNIES

Ce second rapport qui ne doit pas dépasser dix pages, est préparé par le Bureau du Haut-commissariat aux droits de l'homme. <sup>6</sup> C'est un rapport qui résume les informations et recommandations figurant dans les documents officiels de l'ONU déjà existant, et qui concernent l'Etat examiné.

### 3.1.3. LE RÉSUMÉ DES INFORMATIONS ÉMANANT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Ce rapport est constitué d'un résumé de 10 pages, soumettant principalement les rapports préparés par les organisations non gouvernementales (ONG). C'est le Bureau du Haut-commissariat aux droits de l'homme qui est en charge de compiler ce troisième rapport de base pour l'EPU. Ce résumé joue un rôle essentiel en vue de l'examen:

- Prépare la compilation des informations figurant dans des documents officiels des Nations Unies;

- Fait le résumé des informations émanant de la société civile, autrement dit deux des trois rapports de base pour l'EPU;

- Contribue également à la préparation du rapport du Groupe de travail sur l'EPU.

Voir le site internet du Haut-Commissariat aux droits de l'homme: [www.ohchr.org/FR/Pages/WelcomePage.aspx](http://www.ohchr.org/FR/Pages/WelcomePage.aspx).

- Il indique quels sont les principaux sujets de préoccupations de la société civile. C'est là une occasion parfois unique pour les ONG d'attirer l'attention de la communauté internationale sur certaines problématiques liées aux droits de l'homme, et qui seraient autrement « oubliées » ;

- L'information présentée dans ce résumé est largement utilisée par les délégations étatiques lors de l'examen à proprement dit. Lors de l'examen, les Etats vont souvent puiser dans les rapports de la société civile, pour avoir des informations additionnelles au sujet de la situation des droits de l'homme dans l'Etat examiné.





### 3.2.1. PHASE 3

#### L'adoption du document final par le Conseil des droits de l'homme

Quelques mois plus tard, le rapport du Groupe de travail est soumis au Conseil des droits de l'homme, qui, en séance plénière, adopte le document final de l'EPU de l'Etat concerné. Ce « document » est en fait composé par trois documents distincts:

- 1) Le rapport du Groupe de travail sur l'EPU (élaboré au cours de la phase 2) ;
- 2) Les éventuels commentaires écrits que l'Etat concerné aurait communiqués (entre la phase 2 et 3), présentant sa position sur les recommandations émises à son adresse. Autrement dit il s'agit du document où l'Etat se prononce sur les recommandations qu'il accepte, et celle qu'il rejette;
- 3) Les réponses et commentaires additionnels de l'Etat au moment de l'adoption du document final par le Conseil des droits de l'homme (c'est-à-dire pendant la phase 3).

L'Etat examiné, les autres délégations étatiques et la société civile ont alors l'opportunité d'exprimer leurs points de vue concernant la procédure. La société civile (les ONG) peut publiquement commenter la manière dont l'examen s'est déroulé, et évaluer l'attitude de l'Etat concerné et notamment son acceptation ou son refus des recommandations faite.

### 3.2.2. PHASE 4

#### Le suivi post-examen

La phase de suivi de l'examen est absolument essentielle. C'est là en effet que doivent être mises en œuvres les recommandations de l'EPU, et que doivent apparaître les fruits de tous les efforts investis dans l'EPU. Le suivi post-examen concerne notamment les acteurs suivants:

- L'Etat examiné: c'est en effet à lui qu'il incombe en tout premier lieu de mettre en œuvre les recommandations faites à l'issue de l'EPU;
- Le Conseil des droits de l'homme va se pencher sur la mise en œuvre des recommandations issues de l'EPU lors du prochain examen de l'Etat, environ quatre ans plus tard.
- Les autres mécanismes<sup>8</sup> de droits de l'homme de l'ONU peuvent effectuer une forme de suivi;
- La société civile: surveille la mise en œuvre des engagements pris par l'Etat et en suggérant des mesures concrètes pour améliorer la situation des droits de l'homme.

<sup>8</sup>Les mécanismes de droits de l'homme sont l'ensemble des organes de l'ONU qui ont pour fonction de superviser l'application des normes de droits de l'homme par les Etats membres de l'ONU. Ces mécanismes incluent des organes intergouvernementaux, c'est-à-dire composés d'Etats, comme par exemple le Conseil des droits de l'homme et des organes composés d'un ou plusieurs experts, comme par exemple les organes conventionnels ou les procédures spéciales.

# 2

## L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL: COMMENT Y PARTICIPER EN TANT QUE FRANCISCAIN(E)?

Dans cette seconde partie du Manuel, nous nous proposons de passer en revue les différentes phases de l'EPU, en indiquant à chaque fois les opportunités qui existent pour la Famille Franciscaine, de faire passer ses préoccupations.

### PHASE 1 La préparation des rapports de base

Deux opportunités de participation de la société civile dans la préparation des rapports de base doivent ici être mentionnées:

- A) *Directe*: c'est la soumission de rapports de la part de la Famille Franciscaine en collaboration avec Franciscans International.
- B) *Indirect*: il s'agit d'influencer le contenu du rapport national, notamment en prenant une part active au processus de consultation nationale que l'Etat concerné est encouragé à mettre sur pied en vue de l'examen.

### A) LES RAPPORTS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Nous suggérons que la préparation des rapports au sein de la Famille Franciscaine (éventuellement en lien avec des organisations partenaires) suivent les étapes mentionnées ci-dessous. Ces indications doivent bien sûr ensuite être adaptées au cas par cas, en fonction notamment du contexte national.

#### A.1) Identification des situations de droits de l'homme à aborder dans le rapport

Cette sélection des thèmes du rapport doit se faire idéalement à travers une consultation de l'ensemble de la Famille Franciscaine dans le pays examiné. Deux options stratégiques sont possibles:

- Mettre l'accent sur un thème précis, ou
- Choisir d'en aborder plusieurs thèmes, qu'ils soient directement liés les uns aux autres ou non.

Il faut tenir compte de plusieurs éléments lors du choix des thèmes à développer dans le rapport, et notamment:

- Quelles sont les situations que vous connaissez directement, desquelles vous pouvez parler le mieux, parce qu'elles touchent les personnes parmi lesquelles vous vivez/ avec qui vous travaillez?
- Quelles sont les situations de droits de l'homme qui requièrent une action prioritaire de la part de votre Etat?
- Pouvez-vous trouver des données, des sources, des chiffres... qui vous permettent de démontrer la réalité et l'ampleur des problèmes que vous soulevez?

Pour ce qui concerne les rapports préparés avec Franciscans International, il est souhaitable que la Famille Franciscaine désigne une personne ou un comité en charge de coordonner la collection d'informations et reste en contact régulier avec Franciscans International.

## A.2) Identifier des partenaires potentiels

Trouver des partenaires et des alliés comporte bon nombre d'avantages. Cela permet notamment de traiter les thèmes du rapport de manière complémentaire et d'avoir plus d'informations pour étayer le rapport. Par ailleurs, un rapport soumis par plusieurs ONG a également plus de poids et de crédibilité.

Ces partenaires peuvent être d'autres ONG locales, nationales ou internationales, des communautés religieuses ou des experts dans un des domaines abordés. Franciscans International travaille souvent en partenariat pour la soumission de ses rapports, notamment avec Edmund Rice International (ERI)<sup>9</sup> et la Fondation Mariste pour la Solidarité Internationale (FMSI).<sup>10</sup>

## A.3) Collecte de données et recherche

Le rapport doit porter principalement sur les informations et les constats qui sont faits au plan local par les Franciscain(e)s. Les problématiques présentées peuvent s'appuyer, selon le thème traité et les ressources à disposition sur:

- Des chiffres, des statistiques, des estimations du problème présenté;
- Une étude de cas ;
- Une analyse basée sur un questionnaire ;
- Les informations provenant d'autres sources sont utiles pour confirmer vos propres constatations sur le terrain.

<sup>9</sup>[www.edmundriceinternational.org](http://www.edmundriceinternational.org)  
<sup>10</sup>[www.fmsi-onlus.org](http://www.fmsi-onlus.org)

Dans tous les cas, il est indispensable que l'information mentionnée dans le rapport soit vérifiée, juste et vraie. Il est bon de prendre le temps de réfléchir et d'articuler clairement le cœur du problème que vous souhaitez mentionner, et d'identifier notamment:

- Les causes et les conséquences concernant le problème que vous soulevez;
- En quoi l'attitude de l'Etat est problématique, sans oublier toutefois de mentionner aussi les réalisations positives et les progrès existants;
- Les mesures que selon vous l'Etat devrait mettre en œuvre pour remédier à la situation, et qui constitueront les recommandations de votre rapport.

Rajoutons aussi qu'un rapport simple et limité dans ses objectifs peut être tout à fait utile et qu'il n'est pas forcément nécessaire de faire un rapport très exhaustif, si les ressources humaines ne le permettent pas. Un simple rapport de quelques paragraphes peut parfois avoir un impact réel. Par exemple, on peut choisir de se cantonner à soulever un problème bien défini, pour demander au gouvernement de prendre un engagement dans un domaine précis.

**Exemple: Méthodologie de recherche pour le rapport EPU de Franciscans International et de la Fondation Mariste pour la Solidarité Internationale (FMSI) concernant le droit à l'éducation au Vanuatu:**

*De façon à avoir une compréhension actuelle et contextuelle des problèmes qui se posent aux étudiants, une étude et une consultation récente ont été conduites avec les étudiants au collège du Diocèse du Vanuatu. A travers la participation des étudiants à la rédaction de ce rapport, nous avons l'espoir de récolter l'assentiment de la jeunesse concernée par ce document. Les expériences scolaires des étudiants et de leurs frères et sœurs entre 4 et 32 ans ont été prises en compte. Les données ont été recueillies sur 489 personnes. Il se peut que les étudiants consultés ne soient pas un échantillon représentatif des étudiants de Ni-Vanuatu car ce sont des étudiants qui sont en mesure de payer les frais d'inscription dans une école privée du secondaire. Cependant, une partie des données et de son interprétation sont utiles pour soutenir cette proposition.*

#### A.4) Rédaction

Les rapports individuels des ONG ne doivent pas dépasser cinq pages (Times New Roman, 12), à moins qu'ils soient soumis par une coalition d'ONG, auquel cas la limite monte à 10 pages.

Pour avoir des informations sur les dates et les modalités de ces consultations et être en mesure d'y prendre part, il est bon de se renseigner auprès, des ministères publics concernés, de l'institution nationale de droits de l'homme, lorsqu'elle existe et d'autres des ONG engagées dans l'EPU. Franciscans International vous aide également volontiers à trouver ses informations

## A.5) Distribution et publication

Il est souvent utile d'envisager une large distribution du rapport que nous aurons préparé, au sein de la Famille Franciscaine et des paroisses, auprès de vos partenaires et, selon le contexte dans lequel vous vous trouvez, auprès des autorités publiques concernées par les problématiques soulevées, ainsi qu'auprès les médias. Ceci nécessite parfois une traduction du rapport dans les langues nationales ou locales. Une telle distribution peut permettre d'attirer l'attention au plan national sur les problèmes mentionnés et les recommandations proposées, et conduire le gouvernement à vous consulter dans le cadre de leur participation à l'EPU.

## B) LA CONSULTATION NATIONALE

Pour avoir des informations sur les dates et les modalités de ces consultations et être en mesure d'y prendre part, il est bon de se renseigner auprès, des ministères publics concernés, de l'institution nationale de droits de l'homme, lorsqu'elle existe et d'autres des ONG engagées dans l'EPU. Franciscans International vous aide également volontiers à trouver ses informations.

### PHASE 2

#### L'examen par le Groupe de travail sur l'EPU

Au cours de l'examen à proprement dit, les ONG ne sont pas autorisées à prendre la parole. Seuls les Etats membres des Nations Unies, ont la possibilité de prendre une part active aux débats et de suggérer des recommandations à l'Etat examiné. Le travail des ONG consiste donc à parvenir à influencer la substance des discussions lors de l'examen de manière indirecte. Il s'agit en fait de présenter ses préoccupations aux Etats participants à l'examen, et d'expliquer pourquoi et comment ces problèmes pourraient être abordés au cours de l'examen. Le but est qu'ensuite, les délégations étatiques puissent, si elles le veulent, intégrer ces points sous formes de recommandations pendant l'examen. Souvent, il est possible de trouver des délégations disposées à prendre en compte les points que leur suggèrent les ONG.

Il vaut la peine d'envisager, au cours de cette phase, la possibilité d'avoir une ou plusieurs personnes qui viennent directement du pays concerné, et qui pourront de manière plus convaincante encore, rencontrer les représentants diplomatiques rencontrés d'intégrer les problèmes soulevés dans les recommandations qu'ils adresseront à l'Etat examiné.

## PHASE 3

### L'adoption du document final par le Conseil des droits de l'homme

L'adoption du document final donne aux ONG la seule possibilité de prendre officiellement la parole, au cours du processus de l'EPU. Dans une déclaration orale, les ONG peuvent :

- Commenter le déroulement de l'examen, en particulier l'attitude de l'Etat au cours du processus;
- Exprimer son appréciation pour les bonnes recommandations acceptées ou des regrets pour celles qui ne l'ont pas été;
- Faire certains commentaires sur la manière dont pourront être mises en œuvre ces recommandations, et sur le suivi post examen.

## PHASE 4

### Le suivi de l'examen

Le travail de suivi post examen est essentiel, et ne doit en aucun cas être négligé. C'est là en effet que toute l'énergie investie dans ce processus d'examen doit permettre à amener des changements concrets sur le terrain et conduire à une meilleure réalisation des droits de l'homme. L'analyse des défis rencontrés par les personnes les plus vulnérables et les recommandations formulées par les Franciscain(e)s pour y faire face, aux côtés des engagements pris par l'Etat pendant le processus de l'EPU doit mener dans cette direction:

- Les actions suivantes peuvent être considérées dans le cadre du suivi de l'examen:
- Sensibiliser l'opinion publique au travers d'une 'table ronde' ou une conférence, éventuellement en partenariat avec d'autres organisations de la société civile, concernant les résultats du processus de l'EPU. L'accent pourrait être mis sur les engagements pris par le gouvernement et l'analyse du processus d'un point de vue franciscain;
- Mener une campagne, des actions symboliques ou des initiatives en vue d'effectuer des pressions pour la mise en œuvre rapide des engagements pris par l'Etat ou pour pousser à l'adoption des recommandations qui ont été rejetées;
- Lorsque cela est possible, engager un dialogue avec les autorités au sujet de la mise en œuvre des recommandations issues du processus et les encourager à travailler sur celles n'ayant pas été acceptées;
- Encourager l'Etat concerné à mettre sur pied un mécanisme de suivi des recommandations de l'EPU, qui sera chargé de veiller à ce que ces engagements ne tombent pas aux oubliettes, mais qu'ils soient effectivement intégrés des les décisions politiques du gouvernement;
- Faire une évaluation de la mise en œuvre de l'EPU, par exemple toutes les années, et publier ce bilan, en indiquant les progrès accomplis et les domaines dans lesquels l'Etat n'a pas encore rempli ses obligations.

# 3

## CONCLUSION

Franciscans International, sur la base de ses propres expériences au cours des six premières sessions de l'EPU, est convaincu que l'examen périodique universel représente une plateforme de plaidoyer unique, permettant de soulever face à une tribune internationale, les défis rencontrés dans la mise en œuvre des droits de l'homme sur le terrain, et amenant les Etats à devoir prendre position sur des situations concrètes existant dans leurs pays. Parfois, l'EPU permet aussi de mettre en place un véritable dialogue entre les autorités et la société civile, avec l'espoir que ce lien puisse perdurer. Mais surtout, l'EPU donne aux Franciscain(e)s l'opportunité de voir le projecteur de la communauté internationale éclairer telle ou telle situation dans leur pays autrement oubliée.

Pour les membres de la Famille Franciscaine engagés quotidiennement aux côtés de celles et ceux qui sont dans la souffrance, oublié(e)s et dont la dignité humaine est bafouée, c'est là une occasion d'assumer notre rôle, dans le digne héritage de François et Claire d'Assise, de prendre position pour les plus vulnérables et de demander que leurs droits de l'homme soient respectés et mis en œuvre. Pour qu'ils ne soient pas oubliés... et pour que, sur le terrain, leurs conditions de vie changent réellement.

## RECOMMENDED WEBSITES

**Franciscans International:** [www.franciscansinternational.org](http://www.franciscansinternational.org)

Tous les rapports EPU de FI sont également disponibles sur le site.

**Office of the High Commissioner:**

[www.ohchr.org/EN/HRBodies/UPR/Pages/UPRMain.aspx](http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/UPR/Pages/UPRMain.aspx)

Tous les documents relatifs à l'EPU.

**UPR Info:** [www.upr-info.org](http://www.upr-info.org)

Trouver les documents utiles pour la participation de la société civile à l'EPU.

**UPR Watch:** <http://upr-epu.com/ENG/index.php>

Il liste les mesures de suivi qui ont été adoptées suite à l'EPU.

**International Service for Human Rights:** [www.ishr.ch/upr](http://www.ishr.ch/upr)

Trouve notamment des comptes rendus des sessions EPU.

FRANCISCANS INTERNATIONAL travaille avec les Nations Unies (ONU) pour faire remonter au plus haut niveau toutes les situations d'injustice subies par les personnes défavorisées et vulnérables dans le domaine des droits de l'homme.

Nous sommes une organisation non gouvernementale dotée du Statut Consultatif Général aux Nations Unies et exerçons notre ministère avec l'ensemble de la Famille Franciscaine.

**VISION:** Une communauté entière fondée sur les valeurs Franciscaines, ayant comme objectif de respecter la dignité de tous, de partager équitablement les ressources, de sauvegarder la création, d'œuvrer pour la paix au sein des nations et avec les tous êtres humains.

**MISSION:** La famille Franciscaine a pour mission de se faire entendre aux Nations Unies pour défendre les personnes vulnérables, les oubliés, et notre planète abîmée.



## **Franciscans International**

A voice at the United Nations

FI BANGKOK  
6th Floor  
St. Gabriel's Foundation Building  
2, Soi Thong Lor 25  
Sukhumvit 55 Road  
Bangkok 10110  
Thailand  
T +662 712 7976  
F +662 712 7974  
bangkok@fiop.org

FI GENEVE  
37-39 rue de Vermont  
P.O. Box 104  
CH-1211 Geneva 20  
Suisse  
T +41 22 919 4010  
F +41 22 740 2433  
geneva@fiop.org

FI NEW YORK  
246 East 46th St. 1F  
New York, NY 10017-2937  
USA  
T +1 212 490 4624  
F +1 212 490 4626  
newyork@fiop.org